

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2017

Délibération n° CS\_20171214\_03

L'an deux mille dix-sept, le 14 décembre à 16 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SOULLANS, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 7 Décembre 2017.

### Affaire présentant un intérêt commun

**OBJET :**

**Orientations budgétaires 2018**

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Nombre de membres : - en exercice : 43,  
- présents : 23,  
- votants : 24.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Commune de CHALLANS</i>					
M. Denis CROCHET		X			
<i>Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON</i>					
M. Thierry RICARDEAU	X				
<i>Commune de SOULLANS</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE	X				
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>					
M. Auguste GUILLET	X				M. Patrick CHANSON
M. Jean-Luc MENUET			X		
<i>Communauté de communes Océan- Marais de Monts</i>					
M. Louis-Marie GUILBAUD	X				
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Sébastien PAJOT		X			M. Jean TESSIER
M. Jean-François PEROCHEAU		X			
M. Alain PEROCHEAU			X		
M. Maurice POISSONNET		X			

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent	
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>						
Mme Josette ALABERT	X				M. Yves GLACIAL Mme Julie REMAUD M. René VIAUD	
M. Joseph ARNAUD	X					
M. Hervé BESSONNET	X					
M. Jean BROSSARD			X			
M. Franck BUCHOU			X			
M. Jean-Paul CHATELLIER		X				
M. Jean-Daniel CROCHET	X					
M. Christian DURANTEAU	X					
Mme Isabelle DURANTEAU	X					
Mme Josette GATEAU			X			
M. Jean GROSSIN	X					
M. Claude JOLLY	X					
M. Loïc NAULET			X			
M. Laurent PONTOIZEAU	X					
M. Philippe POUCKET		X				
M. Michel REMAUD	X					
Mme Françoise SIMON		X				
Mme Josette VIAUD		X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>						
M. Guy AIRIAU			X		M. Jérôme GIRARDEAU	
M. Guillaume BUTEAU		X		M. Xavier PROUTEAU		
M. Philippe CLAUTOUR		X				
Mme Christine COLLIGNON		X				
M. Philippe CROCHET			X			
M. Fabrice GUILLET			X			
M. Guy JOLLY		X				
M. Bernard METAIREAU		X				
M. Pascal MORINEAU			X			
M. Guy PLISSONNEAU			X			
M. Xavier PROUTEAU	X					
M. Pierrick REY	X					
M. Didier VOINEAU			X			
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>						
Mme Marlène GUILLEMAND		X				
M. Tanguy GUILLET	X					

**Secrétaire de séance : Mme Isabelle DURANTEAU.**

**OBJET :**

**Orientations budgétaires 2018**

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Après avoir présenté le contexte général (compétences du Syndicat Mixte...), Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de la modification des statuts du Syndicat Mixte, le Comité Syndical, lors de sa séance du 13 octobre 2017 a décidé, à compter de l'exercice 2018, de mettre en place pour la compétence « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif » une contribution budgétaire permettant la réalisation des travaux nécessaires à l'atteinte du bon état de nos cours d'eau et marais, soit 400 000 €.

Il précise ensuite que pour les autres compétences, le Comité Syndical, lors de cette même séance, a décidé de travailler à contribution budgétaire constante, soit :

- Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles : 45 375 €,
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay : 44 753 €

Pour la compétence « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée aux réserves de substitution sur la Vie aval, Monsieur le Président indique au Comité Syndical que ce projet étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2018.

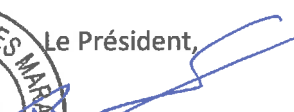
Monsieur le Président rappelle enfin que les statuts du Syndicat Mixte prévoient également à l'article 12.6, une contribution budgétaire spécifique pour le remboursement des annuités afférentes aux emprunts contractualisés avant le 31 décembre 2016, soit pour l'année 2018, un montant de 103 233 €.

Monsieur le Président présente ensuite au Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires (cf. annexe) par compétence, la gestion de la dette de la collectivité, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférents aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les orientations budgétaires 2018 proposées pour le budget principal et le budget annexe SAGE,
- habilite Monsieur le Président à présenter le budget primitif 2018 dans la limite de ces orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Président,  
  
Hervé BESSONNET

